

Accusé de réception en préfecture
087-218707008-20200610-D2020-21-DE
Date de télétransmission : 15/06/2020
Date de réception préfecture : 15/06/2020

Commune de LA GENEYTOUSE

Registre des délibérations du Conseil Municipal

Délibération n°2020-21 en date du 10/06/2020 concernant l'affectation du résultat d'exploitation constaté au compte administratif 2019 au budget « lotissement des Genêts » 2020 :

Le Conseil Municipal de La Geneytouse s'est réuni à la mairie le 10 Juin 2020, à 19H00, suivant convocation en date du 04 Juin 2020, sous la présidence du Maire, M.FAUCHER Alain.

Présents : MM. FAUCHER Alain, ALLAMARGOT Béatrice, ARMAND Thierry, AUBERGER Marie-Sophie, BESSE Magali, BLIN Matthieu, CASTANET Christine, DESROCHE Roger, DUBREUIL Marc, DUFOUR Dominique, GILLES Dominique, JACQUET Michel, JAUNEAU Bernard, LATOUR Christelle, THEYS Antony.

Mme CASTANET Christine été élue secrétaire de séance.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre
15	15	0	15	15	15	0

Le Conseil Municipal :

Considérant le compte administratif 2019 du budget « lotissement des Genêts » approuvé par délibération du 18 février 2020,

Statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation,

Considérant les éléments suivants et à l'unanimité :

POUR MÉMOIRE

Excédent de fonctionnement antérieur reporté 2018	0,00
Déficit d'investissement antérieur reporté 2018	0,00

SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2019

Solde d'exécution de l'exercice	12 496,00
Solde d'exécution cumulé	12 496,00

RESTE A REALISER AU 31/12/2019

Dépenses d'investissement	0,00
Recettes d'investissement	40 000,00
Solde des restes à réaliser	40 000,00

BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2019

Rappel du solde d'exécution cumulé	12 496,00
Rappel du solde des restes à réaliser	40 000,00
TOTAL	52 496,00
BESOIN DE FINANCEMENT A COUVRIR EN TOTALITE	0,00

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2019 A AFFECTER

Résultat de l'exercice	0,00
Résultat antérieur	0,00
TOTAL A AFFECTER	0,00

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

1) Couverture du besoin de financement de la Section d'investissement (crédit du compte 1068 sur Budget 2020)	0,00
2) Reste de fonctionnement à reporter au Budget 2020 ligne 002 (reporte à nouveau créateur)	0,00

A La Geneytouse, le 12 juin 2020
Le Maire,
Alain FAUCHER



Délibération certifiée exécutoire, affichée et transmise à la Préfecture le 15 juin 2020.